

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 26 mai 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 40

**Délibération n° CC-2023-110**

**Objet de la délibération : MISSION LOCALE OUEST HAUT VAR - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS -EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt six mai, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles (Près de la PISCINE), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 mai 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, PELISSIER Magali.

**Absents ayant donné procuration :**

- LOUDES Serge donne procuration à AUDIBERT Eric, BRINGANT Gilbert donne procuration à FELIX Jean-Claude, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, CANO-MAIREVILLE Nathalie donne procuration à TONARELLI Patrice, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à LE METER Sophie, GUIOL André donne procuration à LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier.

**Absents suppléés :**

- FAUQUET-LEMAITRE Arnaud suppléé par DUGAUQUIER Francis, PORZIO Claude suppléé par CAGIATI Isabelle.

**Absents** : DEBRAY Romain, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, BETRANCOURT

Claude, GIUSTI Annie, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, NEDJAR Laurent, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie.

**Secrétaire de Séance** : Laurent GUEIT

Madame Chantal LASSOUTANIE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2311-7 relatif à la forme des décisions d'octroi des subventions et l'article L1611-4 du CGCT relatif aux contrôles des subventions attribuées ;

**VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1 définissant les subventions aux associations, dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** le décret n°2017-779 du 05 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles ;

**VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 25 mars 2021 portant modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Mission Locale Ouest Haut Var, le collège « Collectivités Territoriales » se composant des EPCI du territoire concerné ;

**VU** la décision du Conseil d'Administration de la Mission Locale en date du 06/10/2022 de ne pas augmenter le montant de la participation par habitant restant fixée à 3,03 euros pour l'année 2023 ;

**VU** les crédits inscrits au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** la compétence de développement local et d'insertion économique et sociale de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et notamment, le soutien au fonctionnement de la Mission Locale pour l'emploi et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans ;

**CONSIDERANT** que la Mission Locale Ouest Haut Var concourt à la mise en œuvre d'une politique locale d'emploi et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, sur l'ensemble de son territoire et que son intervention est locale et repose sur un accompagnement global au service des jeunes en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale ;

**CONSIDERANT** que pour l'année 2023, la participation de la Communauté d'Agglomération au fonctionnement de la Mission Locale Ouest Haut Var représente 324 852,36 euros, calculé en fonction de la population DGF 2022, pour un budget prévisionnel total de 1 980 135 euros et que ce montant sera ajusté lorsque la population DGF 2023 aura été actualisée ;

**CONSIDERANT** par ailleurs, que pour les besoins d'exercice de ses missions, la Mission Locale Ouest Haut Var loue des locaux situés « quartier le Plan - 83170 Brignoles » et que pour le montant des loyers de l'année 2022, la participation forfaitaire de l'Agglomération s'élève à 35 000 euros ;

### **Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** les modalités de la convention d'objectifs et de partenariat avec la Mission Locale pour l'année 2023.
- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement d'un montant de 324 852,36€ qui fera l'objet d'un ajustement sur la base de la population DGF 2023.
- **D'AUTORISER** le paiement d'une participation forfaitaire de 35.000 € pour le paiement des loyers 2022 des bureaux du siège de la structure situé à Brignoles.
- **DE DIRE** que les crédits ont été prévus au chapitre 65 du Budget Principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de partenariat au profit de la Mission Locale Ouest Haut Var (MLOHV) ou tout avenant s'y rapportant.
- **DE DIRE** que la dépense correspondante est prévue au Budget Principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le



Fait et délibéré à Brignoles, le 26 mai 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND